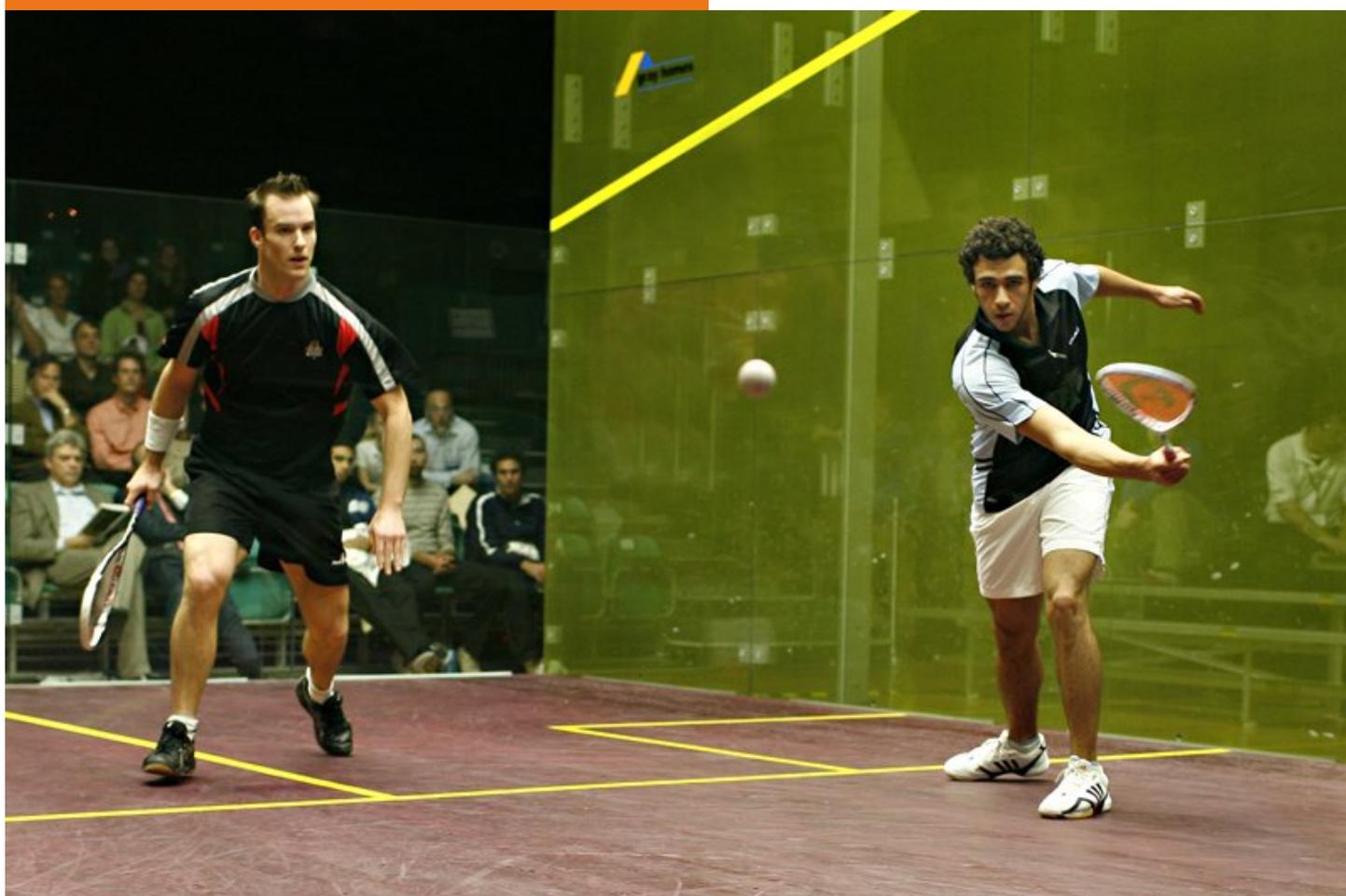


Du 16 au 18
novembre 2012

4e Challenge National de SQUASH



FNASCE
couleur passion



URASCE
Rhône-Alpes
couleur passion



ASCEE 42
couleur passion

www.fnascee.org

SOMMAIRE

Le mot de la présidente de la FNASCEE	3
Le mot du président de l'ASCEE 42	4
Présentation du département	5
Présentation de la commune de LE COTEAU	6
Présentation de la commune de NOTRE DAME DE BOISSET	6
Présentation du site de la manifestation	7
Plan d'accès	8
Hébergement	11
Programme	12
Le règlement du challenge	13
Fiche sanitaire	21
Fiche individuelle joueur	22
Fiche individuelle accompagnateur	23
Fiche ascee	24
fiche récapitulative d'inscription	25

Le mot de la Présidente de la FNASCE

En attente

Joëlle GAU



4e CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH 16, 17, 18 novembre 2012 à LE COTEAU

Le mot du Président de l'Ascee 42

Après avoir organisé plusieurs grandes manifestations nationales (Foot - Volley - VTT - Congrès - Raid Cyclo (relais + étape) - DASCEE) et bien sûr le premier challenge national de squash en 2009 , toute l'équipe de l'ASCEE 42 est heureuse de vous accueillir pour ce quatrième challenge national de SQUASH les 16-17 et 18 novembre 2012 au Club JOE BAR SQUASH , 12 rue de l'Abbé Prajoux 42120 LE COTEAU.

L'ASCEE 42 se fait donc une joie de vous recevoir et mettre à votre disposition son savoir faire, son expérience et sa convivialité pour que ce week-end de sport et de détente soit à la hauteur de votre attente. Nous serons ravis, si grâce à cet évènement , bon nombre d'entre-vous reviennent dans notre département afin de le découvrir sous d'autres aspects.

Bon challenge , dans un esprit amical et convivial , force de notre mouvement.

Michel MOUSSIÈRE

Présentation du Département

La Loire

Le département de la Loire fait partie de la région Rhône-Alpes. Il est limitrophe des départements du Rhône, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Saône-et-Loire.

Le département tire son nom de la Loire, fleuve qui le traverse du sud au nord sur plus de 100 km.

Les habitants de la Loire sont les Ligériens et sont 420 000 habitants.

Les plaines du Forez et du Roannais sont des bassins d'effondrement orientés nord-sud qui ont guidé le cours supérieur de la Loire. Ces bassins se terminant en cul-de-sac, à la fois vers le nord et vers le sud, le fleuve a grignoté son lit dans des gorges profondes : les gorges de la Loire en amont, proches de Saint-Etienne, site sur lequel a été construit le barrage de Grangent et dont les rives sont classées en réserve naturelle volontaire ; les gorges en aval au nord de la plaine du Forez, site du barrage de Villerest

C'est un département à visages multiples. Il offre un relief de moyennes montagnes au climat rude et capricieux, avec les grandes dénivellations des monts du Forez, dominant de plus de 1 000 mètres la plaine du même nom. .

Les monts du Pilat, dans le parc naturel du Pilat, partie la plus septentrionale des monts du Vivarais, abritent les points les plus élevés du département (1 432 mètres au Crêt de la Perdrix).



Les gorges de la Loire



Roanne

Présentation de la commune de Notre Dame de Boisset

Bénéficiant d'un environnement naturel des plus attrayants, à seulement 8 kilomètres au sud-est de Roanne, NOTRE DAME DE BOISSET se situe dans la Loire au cœur de la région Rhône-Alpes, sur un coteau qui surplombe la vallée du Rhins. Prairies, champs, vignes, bois et cours d'eau offrent un cadre de vie champêtre rempli de charme et de tranquillité à proximité de Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand



la salle de restauration

Présentation de la ville LE COTEAU

Ville de la Loire dans la région du Rhône-Alpes, Le Coteau fait partie du canton de Perreux. Située à 291 mètres d'altitude et voisine des communes de Roanne et de Perreux,.

La plus grande ville à proximité du Coteau est la ville de Roanne située au Nord-Ouest de la commune à 2 km. La rivière le Reins est le principal cours d'eau qui traverse la ville du Coteau.

Longtemps, simple hameau dépendant de la paroisse de Parigny (entre le Forez et le Beaujolais), le Coteau doit son nom à sa situation élevée au-dessus des bords bordant le fleuve Loire.

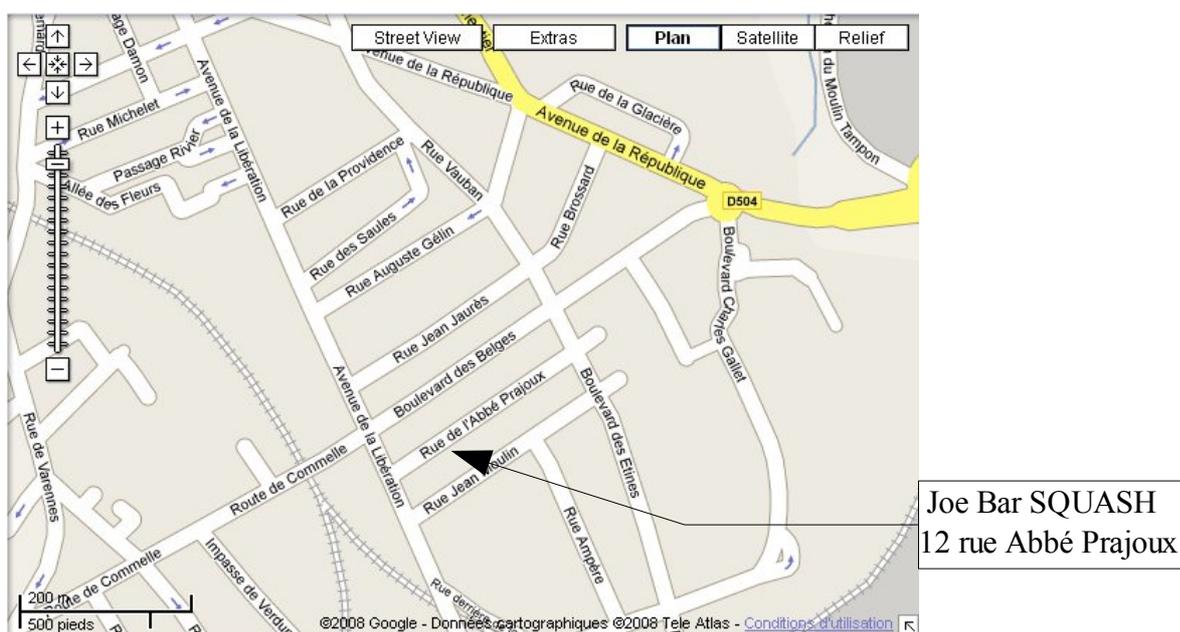


Le véritable essor de la ville se fera après la vente du domaine de Rhins (en 1886), qui enserrait alors Le Coteau de toutes parts, en représentant plus de la moitié de la surface de la commune, permettant ainsi son urbanisation.

Les crues ont nécessité la construction d'un pont pour remplacer le passage à gué. Le premier pont (en bois) fut construit entre 1630 et 1640. De structure fragile, le pont dut être rebâti à plusieurs reprises avant qu'il soit construit en pierre, pont actuel reliant Roanne et Le Coteau.

Présentation du site de la manifestation : Joe Bar Squash

- Vue aérienne du site de la manifestation



Photos du site (extérieur/intérieur)



extérieur



court



FNASCE
couleur passion

4e CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH 16, 17, 18 novembre 2012 à LE COTEAU



Intérieur du club



Court entièrement vitré



Intérieur du club



Courts de foot en salle (2)

Equipements : 4 terrain de squash dont 1 entièrement vitré
 2 terrains de foot en salle



FNASCE
couleur passion

4e CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH 16, 17, 18 novembre 2012 à LE COTEAU

- Plan d'accès au site

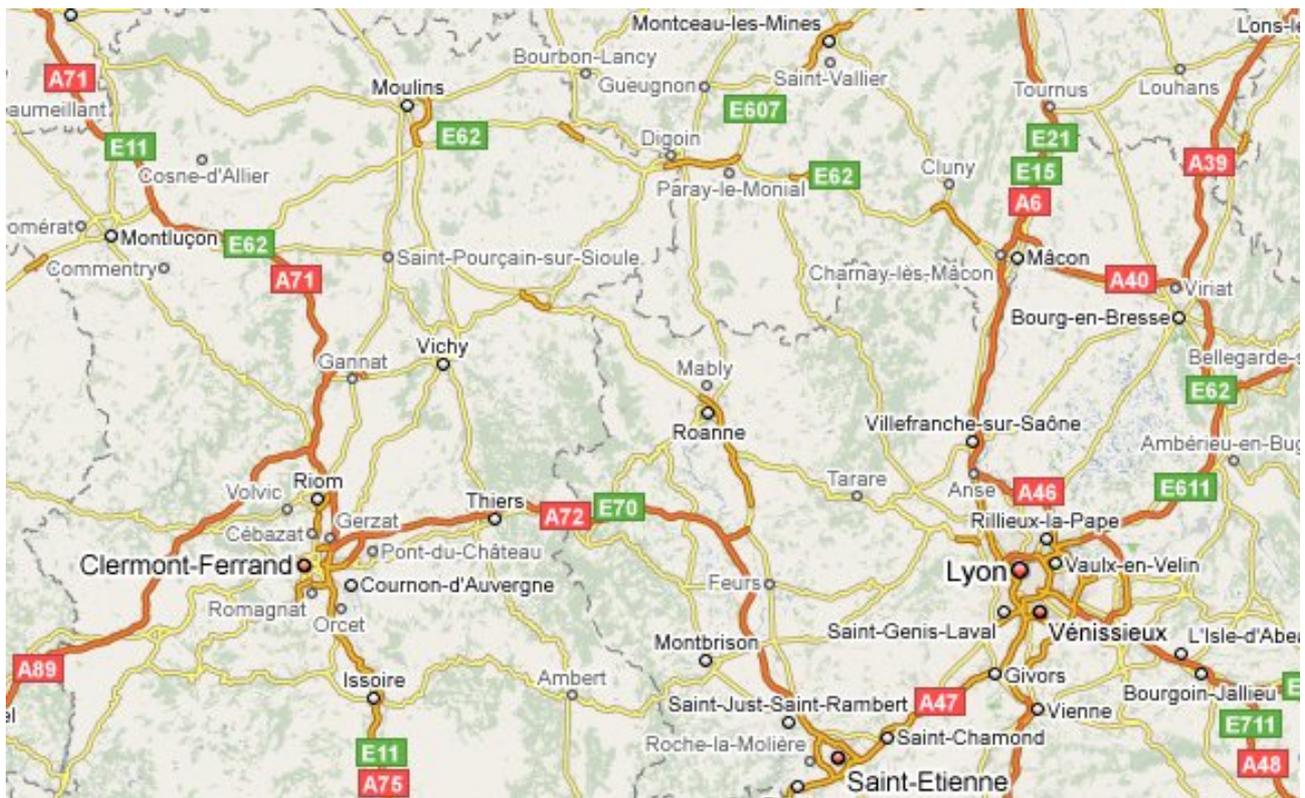
Accès en voiture :

Depuis le nord: A71 jusqu'à Montmarault puis la RN 7

Depuis l'est : Lyon puis RN7 par le col du pin bouchain

Depuis sud : Saint Etienne puis A72 et A 89 jusqu'à Balbigny, puis RN 82 et RN7

Depuis l'ouest : Clermont Ferrand puis A89 jusqu'à Balbigny, puis RN 82 et RN7





FNASCE
couleur passion

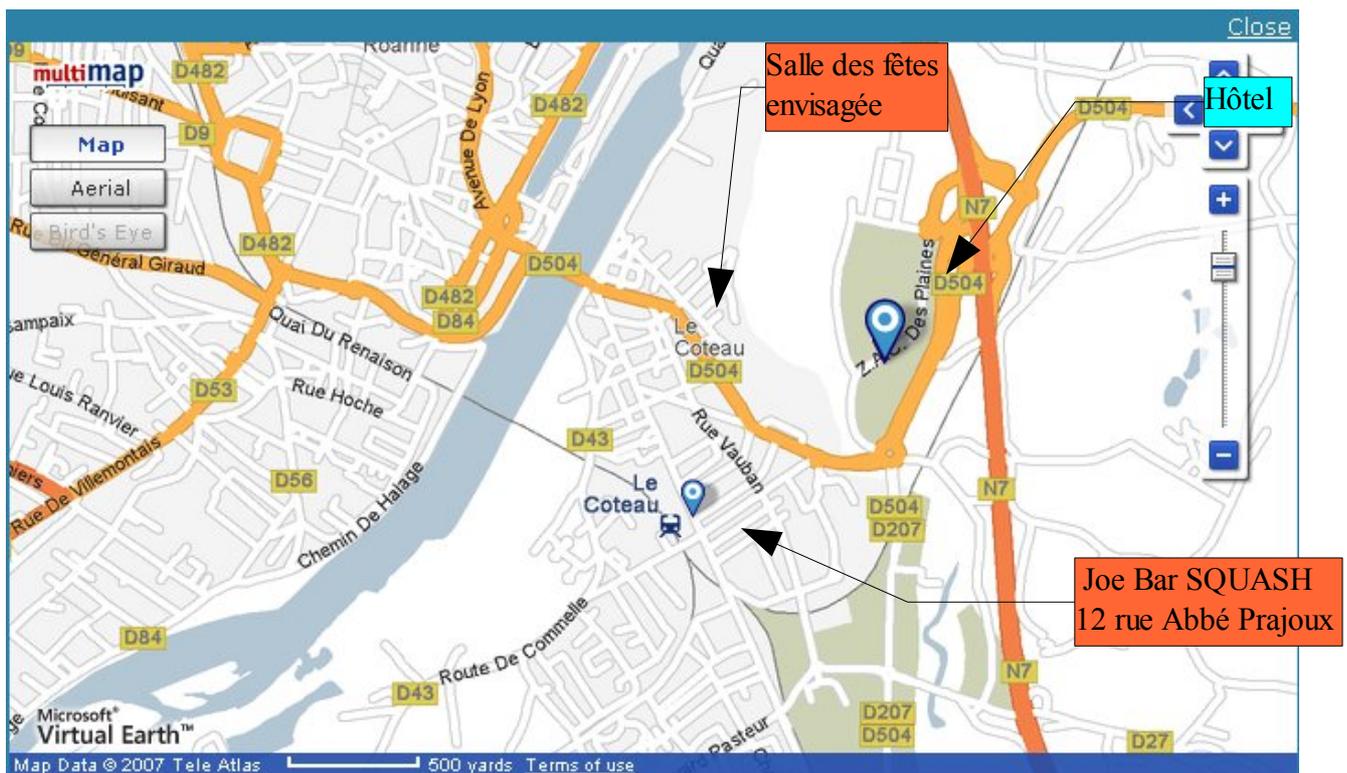
4e CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH 16, 17, 18 novembre 2012 à LE COTEAU

L'hébergement

L'ensemble des participants seront hébergés dans des hôtels économiques sur la commune de LE COTEAU qui offre un large choix d'hébergement. Parmi ceux-ci, nous avons choisi quelques hôtels (Formule 1, Première classe....) ; les plus proches et faciles d'accès pour limiter les déplacements (dans un rayon de 2 km du site).

Les petits déjeuners seront pris dans les hôtels.

Des navettes « hôtels-Squash Loisir » seront mises à votre disposition.



Le challenge

Le programme du week-end

Vendredi 16 novembre 2012

- Accueil des participants à partir de 15h00 et jusqu'à minuit,
- Pointage et remise des dossiers (lieu d'hébergement, coupons, badges.....),
- A partir de 20h00, repas et soirée d'accueil.

Samedi 17 novembre 2012

- Petits déjeuners dans les hôtels de 6h30 à 8h30,
 - Accueil des derniers participants à partir de 7h00 sur le site de la compétition,
 - Début des épreuves à 9 h 00 précises, match de poules
 - Arrêt des parties à 12 h00,
 - Reprise à 14h00 jusqu'aux ¼ de finales jouées,
 - 21h00-21h30 début de la soirée de gala,
- Le programme des excursions s'intercalera dans la journée.

Dimanche 18 novembre 2012

- Petits déjeuners dans les hôtels à partir de 6h30,
- 9h00 : ½ et finales,
- 12h00 : Vin d'honneur, discours, remise des prix, buffet,
- Départ des participants.

Règlement
du *challenge* de *Squash*

Organisation administrative du challenge

Participants autorisés

Sont admis à participer à ce challenge :

- les adhérents des associations affiliées à notre fédération,
- les adhérents employés dans les services du ministère de **l'écologie, du développement durable et de l'énergie** (MEDDE) qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels,
- les adhérents retraités du MEDDE et de l'ex ministère de l'Équipement,
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement,
- les stagiaires des écoles du MEDDE y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels,
- les enfants de l'adhérent travaillant au MEDDE,
- le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ces derniers doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent leurs noms, prénoms et date de naissance de l'enfant).

des adhérents « externes »

- ce challenge étant un challenge individuelle, aucun extérieur ne sera autorisés à participer

Rappel

Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Contrôle des engagements

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance. Cette dernière mentionne la filiation, l'identité, le numéro de la carte fédérale et la date du certificat médical ou de la licence de la fédération sportive concernée. L'original ou la copie du certificat médical portant la



FNASCE

couleur passion

4^e CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH **16, 17, 18 novembre 2012 à LE COTEAU**

mention de non contre indication à la pratique sportive et datée de moins d'un an à la date du challenge ou de la licence de la fédération sportive concernée est joint à cette liste. **Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne peut prendre part au challenge, de quelque manière que se soit.**

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports qui s'assure que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière, chaque participant doit présenter une pièce d'identité. Le membre de la commission permanente des sports consignera dans un rapport écrit les faits qu'il aura constatés. Il le transmettra au comité d'organisation du challenge avant d'en expédier un exemplaire au vice-président sport fédéral.

Comité d'organisation

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée du challenge. Il a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des concours. Ce comité est en droit de s'opposer à la participation d'un athlète présentant un matériel qu'il jugerait déficient ou dangereux. Il est chargé également de définir les modalités de contrôle des pièces justificatives.

Le comité d'organisation peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'il juge utile, un des arbitres, par exemple.

Il est constitué :

- du président de l'association organisatrice,
- du vice-président sport de l'association organisatrice,
- du délégué régional ou de son suppléant,
- du membre du comité directeur de la fédération qui a voix prépondérante en cas de litige,
- du représentant de la commission permanente des sports. **Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller le comité.**

Les litiges sont examinés et tranchés par le comité d'organisation. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision (ce dernier ayant voix prépondérante).

Les décisions de ce comité sont sans appel.

Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'il aurait à examiner, le comité d'organisation peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, il peut exclure du challenge l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la fédération (suspension d'un challenge en application du règlement intérieur).

Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc...) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Assurances et couvertures des risques

La fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide de l'Équipement est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération. La fédération décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association).

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze jours.

Soins – hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit



FNASCE

couleur passion

financier.

4e CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH 16, 17, 18 novembre 2012 à LE COTEAU

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la fédération.

Tout participant à un challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription.

Cas de force majeure

En cas de force majeure, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du comité directeur.

Désistement

- en cas d'annulation de séjour validé avant le 12 octobre 2012, la moitié des sommes restes acquises,
- en cas d'annulation de séjour validé après le 12 octobre 2012, aucun remboursement ne sera possible,
- aucun remboursement ne sera accordé pour arrivée tardive ou départ anticipé,
- toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte,
- toute modification de réservation non confirmée par courrier, fax ou mail ne pourra être validée.

Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction au présent règlement et déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter et s'engager à le diffuser à l'ensemble des membres de son équipe.

Organisation pratique du challenge

Date et lieu du challenge

Placé sous l'égide de la fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide du ministère de **l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire**, le **1er challenge de Squash** se déroulera les **16, 17 et 18 novembre 2012** à LE COTEAU (42).

Qualifications

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable, régionale ou inter-régionale. Toutefois, l'organisateur peut se réserver le droit de limiter le nombre de participants par association en fonction de ses capacités d'hébergement, afin de garantir une participation minimum de toutes les associations.

Droits d'engagement

Aucun droit d'engagement n'est dû au titre de l'inscription à ce challenge.

Tirage au sort des rencontres, poules, dossards, ordre de départ

L'association organisatrice en fixe les modalités et l'organise à sa convenance en veillant, toutefois, à ce que deux personnes d'une même association ne s'opposent lors des tours de qualification.

Déroulement du challenge

Définition des concours

Les matchs de poules auront lieu le samedi matin à partir de 9h00, les matchs se dérouleront en 40 points (score cumulé des 2 joueurs). Un classement par points marqués définira les concours des joueurs.

Le samedi après midi et le dimanche matin, le challenge comporte trois séries de concours :

- **concours A** : il se compose d'un concours mixte des 16 meilleurs de poules.
- **concours B** : il se compose d'un concours mixte avec les 16 joueurs classés de 17 à 32 à l'issue des poules
- **concours C** : il se compose d'un concours mixte avec les joueurs classés au delà de la 32e place à l'issue des poules.

Si le nombre de participantes est suffisant (8) un concours féminin sera organisé.

Déroulement des concours

La première phase est organisée par poule de quatre. Tous les joueurs d'une même poule se rencontrent, en cas de poules de 3 chaque joueur se verra attribué 20 points pour le match non joué.

Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 jeux sauf les poules qui se jouent aux points.

Les matchs des concours se dérouleront de la façon suivante :

le joueur classé 1 rencontrera le joueur classé 8, le joueur classé 2 rencontrera le joueur classé 7 et ainsi de suite

Des points de pénalité sont appliqués aux retardataires, si l'annonce en a été préalablement faite par le comité d'organisation.

Catégorie des participants

Sans objet.

Référence à une réglementation nationale

Les concours se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de squash.

Arbitrage, Contrôles

Pendant les poules et les matchs du samedi, l'arbitrage sera assuré par les joueurs eux-même, le gagnant du match précédent arbitre le match suivant. Il pourra être demandé une assistance pour l'arbitrage pour les personnes qui le désirent.

Pour les matchs du dimanche matin, l'arbitrage sera assuré par des joueurs du club qui nous recoit. Les arbitres disposent des sanctions réglementaires habituelles.

Classements

Un classement masculin et féminin par association est établi pour l'attribution du challenge national par équipe. Le challenge est attribué à l'association ayant obtenu le meilleur classement sur les trois personnes les mieux classées dans chacun des concours principaux. Le barème suivant est appliqué :

- gagnant : 10 points
- finaliste : 8 points
- perdant de la demi-finale : 4 points
- perdant du quart de finale : 2 points
- perdant du huitième de finale : 1 points

Récompenses

Des coupes, médailles et récompenses seront remises aux équipes participantes en fonction de leur classement et à la discrétion des organisateurs.

Seuls le trophée fédéral, le trophée du ministre (fournis par la fédération) et le trophée partenaire (quand il y a lieu) sont obligatoires tous les autres sont laissés à la discrétion de l'organisateur. Seuls les trois premiers des trois concours seront récompensés.

Trophée fédéral : ce trophée est obligatoirement attribué à la première association fédérale classée.

Trophée du ministre : ce trophée est obligatoirement attribué à la deuxième association fédérale classée.

Trophée Partenaire : ce trophée est obligatoirement attribué à la première équipe classée.

Réclamations

Les réclamations éventuelles (réclamation concernant, la qualification d'un ou plusieurs joueurs, etc...) sont immédiatement formulées auprès du comité d'organisation.

Elles sont verbales ou écrites.

Les réclamations, concernant des litiges survenus pendant le déroulement d'un concours devront être immédiatement formulées à la fin de ce dernier par écrit auprès du comité d'organisation, dans ce cas, le délai de dépôt n'excédera pas un quart d'heure.

Challenge national de SQUASH
Fiche sanitaire (joueurs et accompagnateurs)

Avertissement : Cette fiche est personnelle. Si elle n'est pas utilisée, elle restera confidentielle. Elle a juste pour but de faciliter les soins et de renseigner les secours en cas d'accident sur le lieu du challenge.

Quand vous l'aurez remplie, vous l'insérerez dans une enveloppe à votre nom et vous la joindrez à votre inscription. Elle sera alors remise à l'organisateur présent sur le challenge et ne sera, bien sûr, ouverte qu'en cas de besoin. Si elle n'est pas utilisée, elle sera remise à votre responsable d'équipe à la fin du challenge.

ASCEE :

Nom :

Prénom :

Votre groupe sanguin :

Traitement médical en cours :

Allergies :

Avez-vous des problèmes particuliers que vous souhaiteriez signaler :

N'oubliez pas de joindre à cette fiche les copies, de votre carte de groupe sanguin et de l'attestation de votre carte vitale.

Fiche d'inscription «**JOUEUR**»

Nom : N° de carte adhérent :
 Prénom: N° ASCE :
 Date de Naissance : N° licence FFsquash
 Adresse administrative :
 Téléphone : Télécopie :
 Adresse Email : @

HEBERGEMENT – REPAS

Jours	Forfait	Supplément Chambre Seule	TOTAL
Forfait du samedi au dimanche	100,00 €	20,00 €	
Forfait du vendredi au dimanche	140,00 €	20,00 €	
<input type="checkbox"/> Non		TOTAL	

Je désire partager ma chambre avec:

Nom : Prénom : ASCE N° :
 Nom : Prénom : ASCE N° :

<i>Heure d'arrivée</i>	Vendredi	Samedi	Dimanche
Voiture / autocar			<i>Heure de départ</i>
S.N.C.F.			

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

Fait à : le :

signature du joueur :

Fiche d'inscription «**ACCOMPAGNATEUR**»

Nom : N° de carte adhérent :

Prénom: N° ASCE :

Date de Naissance :

Adresse administrative :

Téléphone : Télécopie :

Adresse E mail : @

HEBERGEMENT – REPAS - EXCURSION

Jours	Forfait	Supplément Chambre Seule	TOTAL
Forfait du samedi au dimanche	170,00 €	20,00 €	
Forfait du vendredi au dimanche	210,00 €	20,00 €	
	<input type="checkbox"/> Non	10,00 €	
	<input type="checkbox"/> Non	TOTAL	

Je désire partager ma chambre avec:

Nom : Prénom : ASCE N° :

Nom : Prénom : ASCE N° :

<i>Heure d'arrivée</i>	Vendredi	Samedi	Dimanche
Voiture / autocar			<i>Heure de départ</i>
S.N.C.F.			

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

Fait à : le :

signature de l'accompagnateur :

Fiche d'inscription «des ASCE»

ASCE N° :

Nom +classement national		Nom +classement national	
Joueuse 1:		Joueur 1 :	
Joueuse 2 :		Joueur 2 :	
Joueuse 3 :		Joueur 3 :	
Joueuse 4:		Joueur 4 :	
Joueuse 5 :		Joueur 5 :	
Joueuse 6:		Joueur 6 :	

**4e CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH
16, 17, 18 novembre 2012 à LE COTEAU**

Les fiches récapitulatives, inscription individuelle et par équipe, accompagnées du règlement par chèque **à l'ordre de l'ASCEE 42** sont à retourner à l'adresse suivante :

DDT 42 ASCEE

(à l'attention de Hélène PERROY)

CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH

2 Avenue Grüner

C.S. 90509

42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

Fax: 04 77 23 81 27

Mail: helene.perroy@loire.gouv.fr

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 29 octobre 2012

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

hélène PERROY (ASCEE 42) : 04 77 43 80 69

mail : helene.perroy@loire.gouv.fr